



VILLE
d'AUVERS-SUR-OISE
95430

AUVERS-SUR-OISE le :

ARRETE INSTITUANT
LA LIMITATION DE VITESSE
CHEMIN DE L'ISLE (CV N° 1)
(TRONCON COMPRIS ENTRE LA RD 928
ET LA COMMUNE DE VALMONDOIS)
A COMPTER DU 1^{er} DECEMBRE 2010

Téléphone 01 30 36 70 30
Télécopie 01 30 36 15 66
SERVICES TECHNIQUES
JPB/MLH/CC
N° 10.084

Jean-Pierre BÉQUET, Maire d'AUVERS-SUR-OISE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L 2212-1 à L 2213-2 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire,

Vu le Code de la Route et plus particulièrement l'article R-110-2,

Considérant la nécessité de réglementer la vitesse de circulation de tous les véhicules sur le Chemin de l'Isle (CV n°1).

ARRETE

Article 1 : La vitesse de circulation de tous les véhicules sur le Chemin de l'Isle (CV n°1) dans son tronçon compris entre la RD 928 et la Commune de Valmondois est réglementée comme suit :

1°) limitée à 70 kms/h sur l'ensemble du tronçon sauf sur 50 mètres de part et d'autre du Chemin d'Hérouville à Clair Bois,

2°) limitée à 30 kms/h sur 50 mètres de part et d'autre du Chemin d'Hérouville à Clair Bois,

3°) la voie de circulation prioritaire au droit du rétrécissement sera dans le sens RD 928 vers VALMONDOIS.

Article 2 : La signalisation sera mise en place et entretenue par les Services Techniques Municipaux ;

.../...

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de PONTOISE,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AUVERS-SUR-OISE,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers d'OSNY,
 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune d'AUVERS-SUR-OISE,
 - Monsieur le Directeur Général des Services de la C.C.V.O.I.,
 - Monsieur le Chef de la Police Municipale d'AUVERS-SUR-OISE,
- chacun en ce qui le concerne étant chargé de l'exécution de celui-ci.

FAIT à AUVERS-SUR-OISE, le 20 Octobre 2010

Avis du Maire de la commune de Valmondois

avis favorable



Jean-Pierre BÉQUET
Maire d'Auvers-sur-Oise

Avis du Maire de la commune de Butry-sur-Oise

avis favorable

